



Ville de Candiac

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 12 mai 2025, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

25-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal du 22 avril 2025

2. DIRECTION GÉNÉRALE





3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
- 4.2. Dépôt - rapport financier 2024 et rapport du vérificateur
- 4.3. Dépôt - rapport du maire sur le rapport financier
- 4.4. Autorisation de dépenses aux Finances (PTI) - emprunt au fonds de roulement
- 4.5. Affectation du surplus de fonctionnement non affecté
- 4.6. Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt par obligations de 25 092 000 \$ au 28 mai 2025

5. SERVICE DU GÉNIE

- 5.1. Octroi de contrat - travaux de déviation de la piste cyclable au parc Champlain - appel d'offres 2505-ST
- 5.2. Réalisation d'un projet de parc canin adjacent au chemin Haendel

6. SERVICES JURIDIQUES

- 6.1. Dépôts - procès-verbaux de correction de la résolution 25-04-16 et du Règlement 1536
- 6.2. Mise à jour de la liste des immeubles désignés dans la résolution 25-04-14

7. SERVICE DES LOISIRS

- 7.1. Aide financière - athlètes

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

- 10.1. Demande d'aide financière - Programme TAPU - piste multifonctionnelle sur le boulevard Jean-Leman
- 10.2. Demande d'aide financière - appel de projets Fous du français

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. SERVICE DE L'URBANISME





13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1537
(augmentation du fonds de roulement)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-05-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2025

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 22 avril 2025.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

25-05-03 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 pour un total de 5 703 188,11 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0188





**25-05-04 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT
DU VÉRIFICATEUR**

La trésorière dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2025-0172

**25-05-05 DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT
FINANCIER**

Le maire dépose à la présente séance du conseil son rapport relatif au rapport financier de la municipalité.

Il fait lecture de l'introduction de son rapport financier.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

Ce rapport sera diffusé gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

2025-0174

**25-05-06 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX FINANCES
(PTI) - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes au projet de système automatisé de gestion des payables (PTI FI25-044), incluant les contrats et dépenses essentiels à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 120 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour ce projet, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

2025-0189





25-05-07 AFFECTATION DU SURPLUS DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approprié un montant de 6 952 000 \$ à même le surplus de fonctionnement non affecté et réparti comme suit :

Types de surplus	Montants
Surplus affectés - Imprévus	1 000 000 \$
Surplus affectés - Pavage	350 000 \$
Surplus affectés - Maintien d'actif - Bâtiments et équipements	1 000 000 \$
Surplus affectés - Maintien d'actif - Infrastructures TI	200 000 \$
Surplus affectés - Projets GES	135 000 \$
Surplus affectés - Plans et devis	200 000 \$
Surplus affectés - Projet centre-ville - Phasage	1 600 000 \$
Surplus affectés - Projet centre-ville - Mandats connexes	2 367 000 \$
Surplus affectés - Innovation	100 000 \$
TOTAL	6 952 000 \$

2025-0175

25-05-08 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE
COURTE ÉCHÉANCE - EMPRUNT PAR
OBLIGATIONS DE 25 092 000 \$ AU 28 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Candiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 25 092 000 \$ qui sera réalisé le 28 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Montants
1294	126 400 \$
1132	58 800 \$
1148	132 000 \$
1150	1 042 000 \$
1189	508 700 \$
1195	103 700 \$
1197	120 200 \$
1214	177 800 \$
1215	127 000 \$
1309	21 200 \$
1318	13 400 \$
1349	146 200 \$
1379	185 120 \$
1385	229 100 \$
1387	358 700 \$
1390	50 100 \$
1404	716 800 \$





Ville de Candiac

1412	327 600 \$
1416	521 400 \$
1418	943 300 \$
1418	1 850 600 \$
1420	135 200 \$
1421	2 566 700 \$
1426	45 800 \$
1426	173 940 \$
1431	496 200 \$
1432	49 100 \$
1453	49 115 \$
1453	490 095 \$
1459	171 500 \$
1460	251 150 \$
1461	161 200 \$
1463	636 650 \$
1468	150 800 \$
1476	1 138 650 \$
1479	41 000 \$
1485	104 000 \$
1488	137 280 \$
1498	529 000 \$
1507	6 240 000 \$
1514	125 000 \$
1516	3 639 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt précités en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt 1294, 1309, 1318, 1349, 1379, 1385, 1387, 1404, 1412, 1416, 1418, 1420, 1421, 1431, 1459, 1426, 1453, 1460, 1461, 1463, 1468, 1476, 1479, 1485, 1488, 1498, 1507, 1514 et 1516, la Ville de Candiac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);





Ville de Candiac

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et la Ville de Candiac autorise à cet effet la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 12621
215 BOUL JEAN LEMAN BUREAU 110
CANDIAC QC J5R 6Z8

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations. La Ville de Candiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 à 2035, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 1294, 1309, 1318, 1349, 1379, 1385, 1387, 1404, 1412, 1416, 1418, 1420, 1421, 1426, 1431, 1453, 1459, 1460, 1461, 1463, 1468, 1476, 1479, 1485, 1488, 1498, 1507, 1514 et 1516 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2036 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 1294, 1349, 1379, 1385, 1387, 1404, 1412, 1416, 1418, 1421, 1426, 1431, 1453, 1459, 1460, 1461, 1463, 1468, 1476, 1479, 1498, 1507, 1514 et 1516 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 28 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2025-0173





5. SERVICE DU GÉNIE

25-05-09 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DÉVIATION DE LA PISTE CYCLABLE AU PARC CHAMPLAIN - APPEL D'OFFRES 2505-ST

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres 2505-ST, huit entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pavage Axion inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de déviation de la piste cyclable au parc Champlain, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 285 044,23 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2505-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0187

25-05-10 RÉALISATION D'UN PROJET DE PARC CANIN ADJACENT AU CHEMIN HAENDEL

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée la création du projet G25-010 - *Aménagement d'un parc canin adjacent au chemin Haendel*;

QUE soit autorisé le financement de ce projet pour un montant de 130 000 \$ à même les fonds disponibles du budget de fonctionnement 2025, et que la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les virements requis.

2025-0186

6. SERVICES JURIDIQUES

25-05-11 DÉPÔTS - PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 25-04-16 ET DU RÈGLEMENT 1536

La directrice des Services juridiques et greffière dépose à la présente séance du conseil municipal les deux procès-verbaux de correction suivants :





Ville de Candiac

- Correction d'une erreur cléricale concernant les virements requis au dernier paragraphe de la résolution numéro 24-04-16, portant le titre *Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation*;
- Correction d'une erreur cléricale concernant la date de la séance mentionnée au deuxième paragraphe du *Règlement 1536 décrétant des travaux de remplacement des équipements pétroliers du groupe électrogène du réservoir d'eau potable Saint-Régis et autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour en défrayer le coût*.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0180

25-05-12 MISE À JOUR DE LA LISTE DES IMMEUBLES DÉSIGNÉS DANS LA RÉSOLUTION 25-04-14

CONSIDÉRANT QUE la résolution 25-04-14 adoptée le 22 avril 2025 ordonne la mise en vente à l'enchère publique, pour taxes impayées, des immeubles faisant partie de la liste déposée devant le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a reçu la confirmation de paiement, pour trois de ces immeubles, après la date d'adoption de cette résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient retirés de la liste des immeubles devant être mis en vente à l'enchère publique pour taxes impayées, telle que déposée le 22 avril 2025, les immeubles suivants :

- 12, rue Cherbourg;
- 9, avenue de Jaffa;
- 29, boulevard Montcalm Sud.

2025-0181

7. SERVICE DES LOISIRS

25-05-13 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :





Ville de Candiac

Événements	Noms des participants	Montants
Championnat provincial de ski alpin U16, du 9 au 14 mars 2025, à Saint-Donat (Québec)	Madame Audrey Desmarais	150 \$
Championnat provincial de ringuette, du 14 au 16 mars 2025, à Montréal (Québec)	Madame Maélie Turcotte Monsieur Patrick Turcotte (entraîneur)	150 \$ 75 \$
Championnat provincial de futsal, du 28 au 30 mars 2025, à Rimouski (Québec)	Madame Maude Lyonnais	150 \$
Championnats nationaux de danse du Canada, les 29 et 30 mars 2025, à La Prairie (Québec)	Madame Noémie Berger	300 \$
Championnat canadien de ringuette, du 30 mars au 5 avril 2025, à Ottawa (Ontario)	Madame Frédérique Beaudin Monsieur Dominic Beaudin (entraîneur)	300 \$ 225 \$
Tournoi de qualification pour les championnats du monde de handball, du 7 au 12 avril 2025, à Mexico (Mexique)	Madame Myriam Zimmer	500 \$

2025-0182

8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

9. **SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

10. **SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION**

25-05-14 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME TAPU - PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE BOULEVARD JEAN-LEMAN

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard Jean-Leman dans le cadre du Programme TAPU;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet ci-mentionné, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 143 027 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 71 514 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme susmentionné, qu'elle confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville certifie que la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou le directeur général adjoint, milieu de vie, est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente, incluant la convention d'aide financière si applicable à cet effet, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0184

25-05-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS FOUS DU FRANÇAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour son projet *Brin de jasette à ma biblio*;

CONSIDÉRANT QUE, grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projets de l'UMQ vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif à l'appel de projets et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à l'appel de projets susmentionné afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Candiac;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soit autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à celle-ci, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0183

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. SERVICE DE L'URBANISME

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

25-05-16 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1537 (AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT)

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1537 concernant l'augmentation du fonds de roulement* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2025-0176

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.





Ville de Candiac

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 05.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

